

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015**

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° 2015-100

Compte rendu affiché le 22 septembre 2015

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 11 septembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

EMPLOIS BENEFICIAINT DE  
LOGEMENTS DE FONCTION

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-79), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET à partir du N° 2015-78), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme ROUCHON), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. DUREL, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNE

Etaient absents : Mme BAJARD, M. MATTEUCCI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE :**

Par délibération n° 2015-15 en date du 2 février 2015, le Conseil Municipal a mis à jour la liste des emplois bénéficiant d'un logement attribué soit par nécessité absolue de service, soit par convention d'occupation précaire avec astreinte.

Afin de prendre en compte l'attribution d'un logement par convention d'occupation précaire avec astreinte pour le responsable du service électrique, il est nécessaire de mettre à jour la liste des logements attribués.

La liste actualisée des emplois bénéficiant d'un logement de fonction par nécessité absolue de service et des emplois bénéficiant d'un logement attribué par convention d'occupation précaire avec astreinte est donc la suivante :

**LOGEMENTS DE FONCTION PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE :**

<b>Emploi</b>	<b>Adresse Logement</b>	<b>Type</b>	<b>Surface</b>
1 - Gardien du groupe scolaire Berthie Albrecht	1 Place Jules Ferry	T4	100 m <sup>2</sup>
2 - Gardien du groupe scolaire André-Marie Ampère	124 rue Pierre Brunier	T5	100 m <sup>2</sup>
3 - Gardien du groupe scolaire Paul Bert	13 rue Lucien Maître	T3 Bis	79 m <sup>2</sup>
4 - Gardien du groupe scolaire Pierre et Marie Curie	13 rue Lucien Maître	T4	79 m <sup>2</sup>
5 - Gardien du groupe scolaire Edouard Herriot	9 rue Jean Pellet	T3	85 m <sup>2</sup>
6 - Gardien du groupe scolaire Jean Jaurès	40 rue Nuzilly	T3	60 m <sup>2</sup>
7 - Gardien du groupe scolaire Montessuy	98 rue Pasteur	T4	85 m <sup>2</sup>
8 - Gardien du groupe scolaire Jean Moulin	114 rue Jean Moulin	T4	83 m <sup>2</sup>
9 - Gardien du groupe scolaire Jules Verne	75 avenue du Général de Gaulle	T5	80 m <sup>2</sup>
10 - Gardien du gymnase Charles Sénard	75 rue Margnolles	T4	86 m <sup>2</sup>
11 - Gardien du gymnase André Lassagne	17 rue André Lassagne	T4	79 m <sup>2</sup>
12 - Gardien du stade Pierre Bourdan	3 rue Curie	maison	74 m <sup>2</sup>
13 - Gardien du gymnase André Cuzin	44 chemin de Crépieux	T3bis	87 m <sup>2</sup>
14 - Gardien du stade Terre des Lièvres	109 chemin de Crépieux	T4	71 m <sup>2</sup>
15 – Gardien Maison de quartier Saint Clair	1 place Jules Ferry	T3	100 m <sup>2</sup>
16 - Gardien Maison des associations	14 rue du Capitaine Ferber	T3	99 m <sup>2</sup>

**LOGEMENTS ATTRIBUÉS PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE AVEC ASTREINTE :**

1 – Responsable fêtes et cérémonies	14 rue de l'Oratoire	T3 bis	68 m <sup>2</sup>
2 – Adjoint technique au service électrique	13 rue Lucien Maitre	T2bis	60 m <sup>2</sup>
3 – Responsable du service Electrique	98 rue Pasteur	T2	57 m <sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

**- FIXE**

la liste des emplois bénéficiant gratuitement d'un logement de fonction par nécessité absolue de service et des emplois bénéficiant d'un logement attribué par convention d'occupation précaire avec astreinte comme définies ci-dessus,

**- AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à établir les arrêtés individuels de concession et les conventions d'occupation.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 22 septembre 2015  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET